

---

**RAPPORT DE JURY**

**EXAMEN PROFESSIONNEL**

**CONSEILLER TERRITORIAL PRINCIPAL  
DES ACTIVITÉS  
PHYSIQUES ET SPORTIVES**

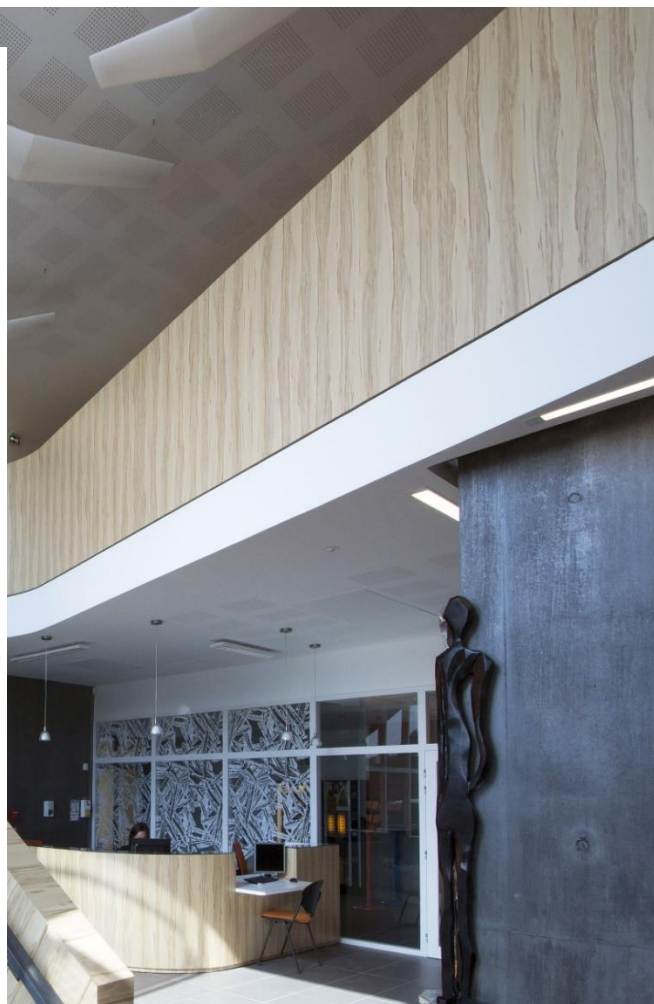
**SESSION 2020**

---



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CALVADOS**

**Tel : 02.31.15.50.20**





La session 2020 de l'examen professionnel de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives a été ouverte par le CDG14 pour l'ensemble du territoire national par l'arrêté 2019/127 du 09.10.2019 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados.

La période de retrait des dossiers était fixée du **14 janvier au 05 février 2020** et la date de clôture **le 13 février 2020**.

Au regard du contexte lié à l'épidémie COVID19, et comme suite à l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus, les premières épreuves écrites d'admission initialement prévues à partir du 09 avril 2020 ont eu lieu le 17 septembre 2020 au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville St Clair. Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 08 et 09 octobre 2020 au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville St Clair.

### **Le jury :**

Composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un représentant du CNFPT et un représentant de la CAP A.

Mme Josiane MALLET	Maire-Adjoint de Mondeville - Présidente du jury
Mr Laurent MAYEUX	Maire de Manerbe – (suppléant de la Présidente du Jury)
Mme Sandrine LELANDAIS	Fonctionnaire Membre de la CAP A
Mr Pierre-Yves MOUY	Représentant du CNFPT – Conseiller Principal des APS Conseil Départemental 22
Mr Bernard ALLAIN	Personnalité Qualifiée - Membre de l'Enseignement Supérieur – Université de Caen
Mme Pascale RAVAUX	Personnalité Qualifiée – Directrice culture, sports et évènementiel – Val de Reuil

Trois examinateurs ont été désignés pour les épreuves orales d'admission.

### **Les conditions d'admission à concourir :**

L'examen professionnel est **ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de conseiller.**

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, **les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.**

En conséquence, la combinaison de ces deux dispositions permet aux candidats de se présenter à une session de l'examen s'ils remplissent les conditions d'accès **au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit cette session.**

Les candidats aux examens professionnels doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions (2<sup>e</sup> alinéa, article 8 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

## Elaboration des sujets :

### Deux épreuves écrites d'admission :

- 1) La **rédaction d'un compte rendu** d'une conférence ou d'une réunion à partir de documents écrits, oraux ou audiovisuels portant sur les activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (3 heures – Coef 1).
- 2) La **rédaction d'une note** à partir d'un dossier ou de textes législatifs et réglementaires relatifs aux sports (3 heures – Coef 1).

### Deux épreuves orales d'admission :

- 3) **Une interrogation orale** portant, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription à l'examen professionnel, sur l'une des options suivantes (30 min de préparation – 30 min de passage – Coef 1) :
  - l'organisation et la promotion d'un service de sports ;
  - les techniques et les méthodes de l'entraînement sportif ;
  - la conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs.
- 4) **Un entretien** avec les membres du jury sur des questions de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (15 min de préparation – 15 min de passage – Coef 1).

## Quelques données chiffrées :

Inscrits	Présents	% Pres.
19	17	89,47%

	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
<b>Toutes épreuves</b>	<b>10,87</b>	<b>14,25</b>	<b>6,00</b>
Rédaction d'une note	10,18	15,00	6,50
Rédaction d'un compte rendu	9,26	14,00	5,00
Entretien avec les membres du jury	12,44	16,50	6,00
Interrogation orale dans l'option choisie	11,59	18,00	5,00
<i>Conception et entretien des équipements sportifs et de loisirs</i>	10,33	13,00	7,00
<i>Techniques et les méthodes de l'entraînement sportif</i>	10,5	16,00	5,00
<i>Organisation et promotion d'un service de sports</i>	12,08	18,00	5,00

## Remarques du jury :

Au regard des notes et des observations des épreuves écrites, on peut constater que le niveau est assez moyen, compte tenu du niveau de diplôme d'une majorité de candidats. L'expression écrite reste à améliorer. Les correcteurs ont souvent remarqué un manque de méthodologie. Les copies qui se sont démarquées ont démontré une méthodologie certaine.

De même, pour les épreuves orales, notamment pour l'entretien, certains candidats manquent de préparation. La technique de l'entretien et la gestion du temps sont peu maîtrisés. Toutefois, globalement le niveau des candidats est plus élevé qu'à l'écrit. Pour l'interrogation orale par option, le niveau des candidats est supérieur. L'exposé est clair et argumenté. Malgré tout, l'exposé de certains candidats était non structuré et le temps mal géré.

## Le profil des candidats :

### Répartition hommes/femmes :

3 femmes et 16 hommes ont été admis à concourir.

### Origines géographiques :

	<b>GRAND OUEST</b>	<b>RÉGION PARISIENNE</b>	<b>AUTRES DÉP.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>13</b>

3 Centre de gestion organisateurs au niveau national (CDG 14, 81, Guadeloupe).

### Les tranches d'âges :

	Admis à concourir	Admis
30 à 39 ans	5	5
40 à 49 ans	13	7
50 ans et plus	1	-

### Les diplômes des candidats :

<b>NIVEAU DE DIPLÔME</b>	Admis à concourir	Admis
Niveau 1 (Maîtrise)	10	7
Niveau 2 (Licence)	6	3
Niveau 3 (BTS, DEUG ...)	3	2

### La préparation :

6 candidats ont bénéficié de la préparation via le CNFPT. 5 de ces candidats ont été admis.

La Présidente du Jury



**Josiane MALLET**